

Hubert OTT

Député du Haut-Rhin

*Commissaire au développement durable
et à l'aménagement du territoire*

Madame Annie GENEVARD

Ministre

*Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et
de la souveraineté alimentaire*

Hôtel de Villeroy

78, rue de Varenne

75007 PARIS

Wintzenheim, le 02 octobre 2026

Objet : Aides sécheresse - Une réponse encore insuffisante face à la situation des exploitations alsaciennes

Madame la Ministre,

Chère Annie

Vous avez récemment annoncé un plan exceptionnel de plus d'un milliard d'euros pour accompagner les agriculteurs confrontés aux conséquences de la sécheresse, des épisodes de canicule et des incendies de cet été.

Je veux d'abord saluer le principe de cette mobilisation de la solidarité nationale. Les agriculteurs de notre territoire sont confrontés à une situation particulièrement difficile et il était nécessaire que l'État apporte des moyens supplémentaires pour les accompagner.

Mais je souhaite également vous faire part des nombreux retours qui me parviennent d'agriculteurs du Haut-Rhin et des organisations professionnelles alsaciennes, qui soulèvent aujourd'hui plusieurs interrogations sur le niveau réel des aides qui pourront être versées aux exploitations et sur leur calendrier de mise en œuvre.

Le premier sujet concerne la répartition de l'enveloppe CASI et sa capacité à répondre à la diversité des situations agricoles.

Alors que la perte économique globale prévisionnelle pour l'agriculture alsacienne en 2026 est actuellement estimée à 280 millions d'euros, toutes filières confondues, le département du Haut-Rhin s'est vu attribuer 780 000 euros lors de la première répartition de 75 % de l'enveloppe CASI.

Ce montant ne permettra d'accompagner qu'un peu moins de 150 exploitations dans le département, pour une aide de l'ordre de 4 000 euros par exploitation. Si ce soutien constitue une aide utile et nécessaire, il apparaît particulièrement limité au regard du nombre d'exploitations concernées et de l'ampleur des pertes subies.

Dans ce contexte, les services de l'État dans le département et les organisations professionnelles agricoles ont dû faire avec l'existant et définir des critères de répartition permettant de cibler les exploitations éligibles et de répartir au mieux une enveloppe contrainte. Si ces critères répondent à une nécessaire logique de priorisation, ils impliquent nécessairement, enveloppe réduite de l'État oblige, de laisser de côté certaines exploitations pourtant particulièrement exposées.

C'est notamment le cas des élevages de montagne, pour lesquels le dispositif suppose d'atteindre un niveau de 25 % de pertes de production et de disposer d'au moins 40 hectares de prairies. Un tel seuil de surface apparaît particulièrement élevé pour des structures souvent plus petites et dont les possibilités d'extension sont limitées par les contraintes propres aux territoires de montagne.

Au-delà de ces critères, c'est bien la question du niveau de l'aide que permet l'enveloppe attribuée au Haut-Rhin au regard des pertes subies qui se pose. Une perte de production de 25 % n'est pas un simple aléa ponctuel : elle peut avoir des conséquences considérables sur le revenu et la trésorerie d'une exploitation. Or, une aide de quelques milliers d'euros, aussi bienvenue soit-elle, peut difficilement suffire à compenser un tel choc économique.

Cette situation met également en lumière un enjeu de plus long terme : la capacité des exploitations agricoles à investir pour s'adapter aux changements climatiques. Face à la répétition des épisodes de sécheresse, il ne s'agit pas seulement de répondre à l'urgence, mais aussi de donner aux agriculteurs les moyens de renforcer durablement la résilience de leurs exploitations.

Au-delà du CASI, plusieurs des dispositifs annoncés appelleraient également des ajustements, c'est le cas de **l'indemnisation de solidarité nationale (ISN), tant sur son niveau d'indemnisation que sur ses modalités de déclenchement.**

En viticulture, le dispositif reste très peu opérant pour les exploitations non assurées. Avec une indemnisation à hauteur de 28 % des pertes, calculée sur la base de la moyenne olympique, et une franchise de 50 % de perte, le dispositif est quasiment inutilisable pour le vignoble alsacien.

La situation des éleveurs confrontés à la sécheresse de leurs prairies (stocks hivernaux déjà entamés notamment) soulève, elle, une autre difficulté : celle du calendrier d'indemnisation. Pour la pousse de l'herbe, la période de référence pour le calcul des pertes s'étend du 1er mars au 31 octobre. Il faudra donc attendre la fin octobre pour arrêter le niveau des pertes, puis réaliser les visites de terrain, avant que les paiements puissent intervenir, au mieux, à partir du mois de mars prochain.

Or, très peu d'exploitants sont assurés pour leurs prairies et beaucoup se retrouveront donc dans l'attente de l'ISN. Les indicateurs sont pourtant déjà particulièrement préoccupants et les conséquences de la sécheresse sur la pousse de l'herbe sont aujourd'hui visibles (le déficit d'herbe est estimé à 305 000 tonnes de matière sèche).

Aussi, j'aurais aimé connaître les marges de manœuvre dont dispose votre ministère pour valider dès à présent les niveaux de pertes lorsque les données disponibles permettent de les établir avec suffisamment de fiabilité, afin d'accélérer les démarches et le versement des aides. Cette accélération serait particulièrement importante pour les exploitations d'élevage, qui doivent déjà supporter des charges supplémentaires pour acheter et acheminer du fourrage.

Enfin, la prise en charge des cotisations sociales par la MSA constitue également un point de préoccupation majeur.

Vous avez annoncé une enveloppe exceptionnelle de 20 millions d'euros. En année classique, l'enveloppe nationale consacrée à ces prises en charge est de l'ordre de 30 millions d'euros, répartie en deux enveloppes. L'annonce d'une enveloppe de 20 millions d'euros ne représente donc, en réalité, que 5 millions d'euros additionnels pour l'ensemble des caisses des MSA de France.

Or les remontées de terrain montrent un décalage considérable avec les besoins. **Pour la seule MSA Alsace, les demandes de prises en charge de cotisations identifiées à l'issue des consultations menées auprès des exploitants atteignent près de 6 millions d'euros.**

À l'échelle nationale, les besoins exprimés par l'ensemble des caisses seraient de l'ordre de 150 millions d'euros.

Dans le contexte actuel et au vu des sérieuses difficultés que connaît le monde agricole, il me paraît indispensable de réexaminer le montant effectivement mis à la disposition de la MSA afin que les caisses puissent accompagner réellement les exploitants confrontés à des difficultés de trésorerie.

Madame la Ministre, je mesure pleinement l'effort budgétaire déjà consenti par l'État dans le cadre de ce plan. Mais la réalité du terrain nous oblige à regarder au-delà de l'affichage des enveloppes nationales : ce qui importe désormais, c'est de savoir combien une exploitation effectivement touchée pourra percevoir, dans quels délais, et si cette aide lui permettra réellement de franchir le cap de cette année particulièrement difficile. Cela suppose de privilégier des dispositifs directs, simples et rapidement mobilisables, permettant aux exploitations les plus fragilisées de disposer de liquidités à court terme.

Or, dans le Haut-Rhin, les premiers retours dont je dispose montrent aujourd'hui un décalage préoccupant entre les dispositifs annoncés et l'ampleur des pertes et des besoins de trésorerie.

Au-delà de l'intervention de l'État, c'est une mobilisation de toute la société qui est nécessaire. Comme citoyens consommateurs, nous avons aussi un rôle à jouer : consommer français, privilégier les circuits courts, la vente directe et les magasins de producteurs, c'est soutenir directement nos agriculteurs et renforcer notre souveraineté alimentaire.

Cette exigence doit également s'imposer à la restauration collective : les opérateurs chargés de son approvisionnement doivent, chaque fois que cela est possible, privilégier les productions françaises.

Je suis convaincu du rôle de votre Ministère, et plus largement du Gouvernement, pour sensibiliser nos concitoyens à ces enjeux et encourager ces réflexes de consommation.

Je sais l'importance que vous accordez aux remontées du terrain et c'est dans cet esprit que je souhaitais vous faire part de ces différentes observations. Elles traduisent les préoccupations qui me sont aujourd'hui exprimées par les agriculteurs de mon territoire et doivent, je le crois, pouvoir contribuer à l'adaptation des dispositifs aux réalités rencontrées par nos exploitations.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous pourrez porter à ces différents points et, plus largement, à la situation de nos agriculteurs, qui auront besoin dans les prochains mois d'un accompagnement à la hauteur des difficultés qu'ils traversent.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Avec mes chaleureux remerciements

Hubert OTT

